

POUR NOUS CONTACTER

N° de Tél. : 05 65 73 56 00
N° de Fax : 05 65 73 56 01
Courriel : contact@adavem.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

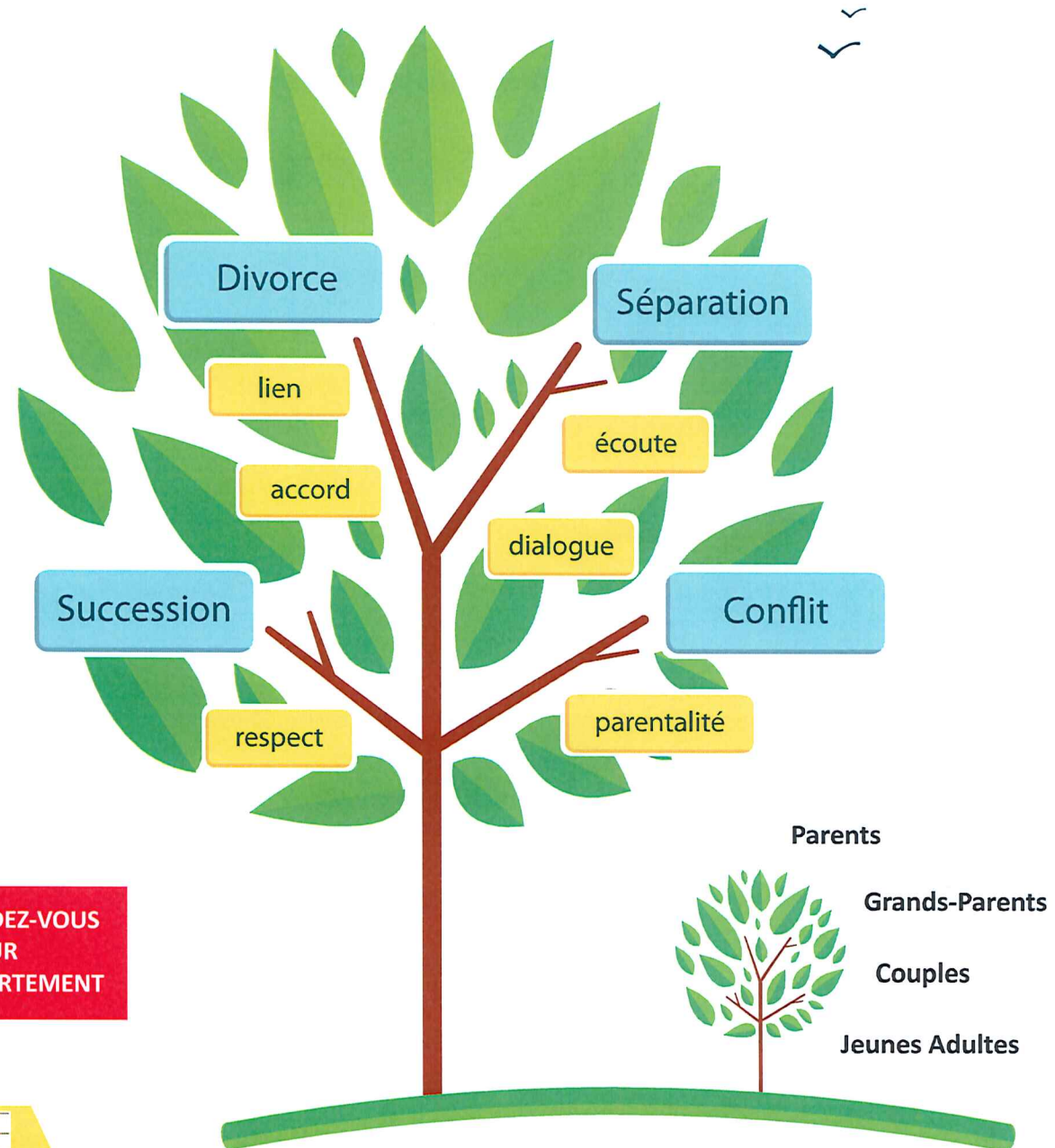
Chemin de la Toucade Bât A
Cité Cardaillac
12000 RODEZ

DU LUNDI AU VENDREDI
De 9H à 12H et de 13H30 à 17H30

PERMANENCES DE MEDIATION FAMILIALE

- **Chambre Détachée de MILLAU**
Le 2^{ème} MARDI de chaque mois de 14h00 à 16h30
- **Tribunal de Grande Instance de RODEZ**
Le 1^{er} JEUDI de chaque mois de 14h00 à 17h00
- **Centre Social CAF de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**
Tous les 1^{er} et 3^{ème} VENDREDI de chaque mois de 14h00 à 16h30
- **Centre Social CAF de DECAZEVILLE**
Tous les 4^{ème} MARDIS de chaque mois de 14h00 à 16h30
- **MAISON DE LA FAMILLE à SAINT-AFFRIQUE**
Le 4^{ème} JEUDIS de chaque mois de 10h00 à 12h00
- **Centre Social Intercantonal ESPALION-ESTAING**
Tous les 1^{er} MARDIS de chaque mois de 14h00 à 16h30

**POSSIBILITES DE RENDEZ-VOUS
OU PERMANENCES SUR
L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT**



QU'EST-CE QUE LA MEDIATION FAMILIALE ?

La Médiation Familiale est un temps d'écoute, d'échanges, de négociation autour d'entretiens confidentiels qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants
- de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes avec un tiers qualifié et impartial :

Le Médiateur Familial

A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Elle concerne les liens familiaux au sens large :

- Vous êtes parents en situation de rupture, séparation, divorce
- Vous êtes grands-parents et vous souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants
- Vous devez régler une succession, une obligation alimentaire, une contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant
- Vous vivez une situation conflictuelle entre un parent et son enfant adolescent.

A QUOI SERT-ELLE ?

- Sortir du conflit
- Renouer le dialogue
- Préserver des liens
- Favoriser le respect mutuel
- Trouver des solutions concrètes et durables dans l'intérêt de chacun et plus particulièrement celui des enfants
- Décider ensemble des changements et de l'organisation de chacun
- Organiser vos droits et devoirs de parents, de grands-parents

QUI EST LE MEDIATEUR FAMILIAL ?

Le médiateur familial est un professionnel qualifié. Il est doté de compétences en psychologie, en droit et en sociologie, il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes.

Il respecte les principes déontologiques et observe une stricte confidentialité. Il ne prend parti pour personne et ne vous juge pas.

Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète. La qualification du médiateur familial est garantie, depuis 2003, par un diplôme d'Etat.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'entretien d'information est gratuit

Une participation vous est ensuite demandée en fonction de vos revenus :

- Le service de médiation familiale étant conventionné, son montant est défini sur la base d'un barème de participation (CNAF).

POUR SE RENDRE AU SERVICE DE MEDIATION FAMILIAL

**Chemin de la Toucade - Bât A
Cité Cardaillac - 12000 RODEZ**

